

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2012

26 ET 27 JANVIER

N° 2012/E1/003

**REPONSE DE
MADAME MARIA GUIDICELLI
CONSEILLERE EXECUTIVE**

**QUESTION POSEE
PAR MADAME DIANE BEDU
AU NOM DU GROUPE «RASSEMBLER POUR LA CORSE»**

OBJET : La précarité en Corse.

Madame la Conseillère,

Le constat d'une précarité grandissante en Corse sur laquelle vous avez appelé mon attention est partagée par la plupart d'entre nous. Vous soulignez, à juste titre, que la tradition de solidarité familiale qui constitue le fondement de notre culture ne suffit plus à enrayer les phénomènes d'exclusion sociale de plus en plus nombreux.

C'est pour cette raison et compte tenu du contexte socio-économique qui continue de se dégrader que nous avons fait le choix, non seulement de développer une politique volontariste tournée en direction des publics les plus précaires mais aussi d'œuvrer pour éviter que la situation de nombreux corses ne se dégrade davantage.

A cet égard, le règlement d'intervention dédié au logement social et aux dispositifs d'hébergements d'urgence et transitoires adopté par notre assemblée en octobre dernier, témoigne de notre volonté de garantir un droit fondamental en construisant des réponses aux besoins de logements pour tous.

Nous avons également pour objectif de proposer à notre assemblée, avant la fin du premier trimestre, un premier volet de mesures d'un règlement d'intervention dans le domaine social. Les mesures qui vous seront proposées dans un second temps intégreront des actions de lutte contre les situations de grande précarité et le soutien à apporter au secteur caritatif. Ce processus de construction demande du temps pour définir les mesures les plus pertinentes et les plus adaptées aux besoins sociaux de la population. Les dispositifs que nous mettrons en place doivent, en outre, s'imbriquer avec les politiques nationales et locales existantes dans ce domaine, notamment départementales.

Des contacts et une réunion d'échanges ont été organisés à ma demande entre les services de la Collectivité et la coordination inter-associative de lutte contre les exclusions présidée par le Docteur PERNIN à laquelle vous faites référence afin d'étudier les mesures que la CTC pourrait développer pour lutter contre la grande précarité.

Ces échanges vont se poursuivre et les dispositifs sur lesquels les services travaillent actuellement constituent un prolongement des travaux de la commission précarité de la précédente mandature et ceux du Conseil Economique et Social en orientant les réflexions autour de trois axes :

- placer la précarité au cœur des priorités politiques
- garantir les droits fondamentaux
- prévenir la précarité

Sur le premier aspect, la création d'une direction du développement social et d'un service dédié nécessitant d'être renforcés, constituent la traduction de la politique volontariste qui n'existait pas jusqu'à présent dans ce domaine.

Par ailleurs, la création d'une mission régionale d'information sur la précarité et l'exclusion sociale destinée à organiser la connaissance, le partage d'informations entre les acteurs insulaires et la co-construction de dispositifs d'intervention devrait se concrétiser très prochainement.

Compte tenu du nombre de partenaires concernés, la mise en place d'un tel outil mérite d'être sécurisée en amont afin de garantir son caractère opérationnel et la nécessité d'allier connaissance des problématiques, définition et coordination des interventions.

L'élaboration d'une charte régionale dédiée à la précarité constitue également un objectif qui pourrait être réalisé dans le cadre de cette mission régionale, laquelle a vocation à instaurer des groupes de travail sur quelques thématiques bien identifiées.

Sur le deuxième axe concernant la garantie des droits fondamentaux, les mesures sur le logement social précédemment citées vont de ce sens.

En matière d'accès aux soins des plus démunis, la Collectivité Territoriale participe aux travaux du programme régional d'accès à la prévention et aux soins dans le cadre de l'élaboration du Programme régional de santé et un ensemble de mesures en matière de prévention et de soins des personnes en situation d'exclusion est à l'étude. Sur ce point encore, les mesures à développer sont à coordonner avec les interventions de l'Etat et des autres collectivités locales.

Enfin, la prévention de la précarité et l'insertion sociale des publics fragiles constitue le socle des dispositifs à mettre en place. Cet aspect, outre les compétences de la direction dédiée, doit mettre en synergie les interventions des autres directions et agences qui développent des actions ou proposent des dispositifs destinés à des publics précaires ou fragilisés comme la formation professionnelle ou les dispositifs de l'économie sociale et solidaire gérés par l'ADEC.

Vous l'aurez compris, les pistes de travail laissées par la commission ad hoc de la précédente mandature ne sont pas restées lettre morte puisqu'elles ont été intégrées dans les réflexions en cours sur l'élaboration d'un règlement régional d'intervention que je vous propose d'adopter en deux temps : un premier volet avant la fin du premier trimestre et un second volet contenant des mesures portant sur la lutte contre la grande précarité au plus tard en septembre.

Le premier ensemble de mesures pourraient ainsi faire l'objet rapidement d'une présentation aux membres de la Commission du Développement Social organisée en sous-groupe sur les questions de précarité.

Les propositions de la CLE (Coordination inter associative de Lutte contre l'Exclusion) pourrait concomitamment être présentées dans le même cadre dans la perspective de réflexions plus approfondies sur les dispositifs de la grande précarité et du caritatif qui constitueront un des aspects du second volet.

Je vous remercie.